

La Commission de la santé mentale du Canada lance un processus de demande de propositions

La Commission de la santé mentale du Canada lance une demande de propositions en vue d'établir un soutien, des services et une infrastructure de gestion et de collecte de données dans le cadre d'une étude nationale multi-sites sur la santé mentale et l'itinérance

Projets de recherche et de démonstration sur la santé mentale et l'itinérance
Commission de la santé mentale du Canada
Calgary, Alberta
25 février 2009

Aperçu de la Commission de la santé mentale du Canada

La Commission de la santé mentale du Canada (CSMC), organisme indépendant, sans but lucratif et financé par le gouvernement fédéral, a été créée pour attirer l'attention à l'échelle nationale sur les problèmes de santé mentale et pour améliorer la santé et la situation sociale des Canadiens atteints de maladies ou de troubles mentaux. Le gouvernement du Canada a créé la Commission en 2007 en réponse aux constatations énoncées dans le rapport d'un comité sénatorial intitulé *De l'ombre à la lumière : La transformation des services concernant la santé mentale, la maladie mentale et la toxicomanie au Canada*.

L'objectif de la CSMC est de contribuer à la mise en œuvre d'un système de soins de santé mentale intégré, qui place les personnes aux prises avec une maladie mentale au centre de ces préoccupations. À cette fin, la CSMC encourage la coopération et la collaboration entre les gouvernements, les fournisseurs de services de santé mentale, les employeurs, les membres de la communauté scientifique ainsi que les Canadiens atteints d'une maladie mentale, leurs proches et leurs fournisseurs de soins. Dans le domaine de la santé mentale, chaque gouvernement provincial et territorial est responsable de l'organisation du soutien et des services subventionnés par l'État qui sont offerts à l'ensemble de la population; cette responsabilité n'incombe pas à la Commission.

La CSMC assumera les rôles suivants :

- être un catalyseur de la réforme des politiques sur la santé mentale et des améliorations dans la prestation des services;
- faciliter, concrétiser et appuyer une approche nationale en vue de résoudre les problèmes de santé mentale;
- contribuer à éliminer la stigmatisation et la discrimination dont sont victimes les Canadiens souffrant de maladie mentale;
- diffuser des renseignements fondés sur des données probantes sur tous les aspects de la santé mentale et de la maladie mentale auprès des gouvernements, des intervenants, ainsi que du public.

Des renseignements supplémentaires concernant la CSMC sont affichés à l'adresse suivante :

www.mentalhealthcommission.ca.

Aperçu du projet

Les projets multi-sites canadiens de recherche et de démonstration sur la santé mentale et l'itinérance sont rendus possibles par un accord de financement entre Santé Canada et la CSMC. Grâce à cet accord, des fonds seront versés pour réaliser un essai d'intervention dans cinq villes conçu pour fournir des données probantes pertinentes du point de vue stratégique sur les services et les systèmes les plus susceptibles de favoriser la stabilité du logement et d'améliorer la santé et le bien-être des sans-abri et des personnes atteintes de maladie mentale.

Dans le cadre du présent projet de démonstration, une comparaison des approches donnant la priorité au logement avec l'approche régulière est à l'étude dans les villes de Vancouver, de Winnipeg, de Toronto, de Montréal et de Moncton. Le principal objectif vise à établir des pratiques exemplaires qui

pourraient s'appliquer à d'autres villes canadiennes. Dans chaque ville, les fonds sont versés à un consortium, composé de chercheurs, de fournisseurs de soins, de représentants des gouvernements et d'autres intervenants, qui appuiera les services de logement et la recherche connexe.

En ce qui concerne le volet national, les participants seront répartis au hasard entre deux niveaux, soit l'intervention et l'approche régulière, et chaque ville effectuera des études d'intérêt local. Une équipe nationale de recherche a choisi un ensemble d'instruments de collecte de données qui seront la norme pour tous les sites, et un consortium local dans chaque ville collectera des données pour effectuer des mesures d'intérêt particulier pour leurs propres études. Les données seront recueillies lors de l'inscription des participants échelonnée sur une période déterminée, puis à des intervalles de 3 à 6 mois sur deux ans – la collecte de données pour l'échantillon complet s'effectuera pendant environ quatre ans. La plupart des données seront recueillies directement auprès des participants sur le terrain par le personnel de recherche dans le cadre d'entrevues en personne ou de conversations téléphoniques, mais d'autres viendront de sources secondaires pour qu'elles soient entrées directement ou par lot.

La présente demande de propositions vise à inviter les entreprises ou les équipes possédant des compétences et de l'expertise dans la conception, la mise en œuvre et le soutien de systèmes d'information pour des projets multi-sites de recherche, et particulièrement, de l'expérience quant aux méthodes ayant trait à la sécurité et à la confidentialité des données qui respectent ou dépassent les exigences des règlements provinciaux sur la protection des renseignements personnels et des comités d'éthique en recherche.

Instructions générales pour la demande de propositions

- Les propositions ne doivent pas inclure de brochures de l'entreprise ou d'autre matériel de promotion de nature générale.
- Les propositions doivent comprendre une table des matières, être paginées, et comprendre une liste de pièces à l'appui.
- Le corps de la proposition ne doit pas dépasser 20 pages, à simple interligne (taille de la police : 11). Il doit contenir une description détaillée de l'approche proposée pour l'élaboration et la mise en œuvre du système d'information, y compris la conception du système; le protocole de sécurité et de confidentialité; les processus de collecte, d'entrée, de transmission, de synchronisation et d'exportation; et les services de formation et de soutien proposés.
- Il est préférable d'ajouter une justification de la conception de l'ensemble du système, du logiciel et du matériel en comparaison à d'autres options.
- Les propositions doivent inclure un budget détaillé, y compris le prix unitaire pour chaque membre du personnel, le matériel et l'équipement nécessaires au projet.
- Les propositions doivent contenir un échéancier pour chaque produit livrable d'envergure; veuillez noter que le paiement sera associé à des produits livrables prévus au contrat signé avec le soumissionnaire retenu.
- Le corps de la proposition doit comprendre une brève description des compétences et des qualifications de chaque personne clé qui travaillera avec le personnel de la CSMC et le personnel local de recherche dans les cinq villes ainsi qu'une description de la nature de la relation entre ces intervenants.
- Le curriculum vitae des personnes clés doit être joint.

- Les propositions doivent présenter les noms et les coordonnées d'au moins trois personnes indépendantes qui peuvent témoigner des qualifications et du rendement antérieur de l'entreprise ou de l'équipe dans le contexte de projets de même nature.

Exigences de base – fournisseur et système

- Expérience de la collecte de données dans le cadre de projets de recherche multi-sites en santé ou dans un domaine connexe
- Capacité de programmer les instruments de collecte de données en un logiciel qui sera installé sur les appareils de collecte de données se trouvant dans divers sites répartis dans cinq provinces et d'appuyer la collecte et la gestion de toutes les données quantitatives
- Capacité d'appuyer la collecte et la gestion des données qualitatives, c.-à-d. fournir un site sécurisé pour télécharger et entreposer des fichiers sonores numérisés et des transcriptions
- Capacité de fournir des outils compatibles ou intégrés de suivi des participants ou de fournir des conseils à ce sujet
- Capacité d'établir un protocole de sécurité et de confidentialité qui respecte les lignes directrices sur la protection des sujets humains du comité d'éthique en recherche et les lois provinciales sur la protection des renseignements personnels
- Volonté de soumettre le protocole à un examen indépendant au lieu de conception et juste avant sa mise en œuvre
- Capacité d'assurer l'intégrité des données et la synchronisation de la transmission
- Capacité de concevoir un système compatible avec diverses méthodes d'entrée de données - électronique, manuelle ou par lot
- Capacité de trouver des participants inscrits en double
- Capacité de fournir des assurances quant aux données et à la qualité, y compris une gamme de contrôles de validité et de cohérence
- Capacité d'exporter des données du système dans un format standard pour importation dans un logiciel statistique
- Capacité d'offrir de la formation et un soutien technique continu aux utilisateurs
- Capacité de fournir les spécifications pour tout le matériel et les logiciels, et, si possible, les acheter et les fournir
- Capacité d'attester de la disponibilité du personnel du projet et des ressources connexes afin d'élaborer rapidement le système au cours des premiers mois et d'offrir un soutien pour la durée du projet

Portée des travaux

Le projet requiert la fourniture d'une application pour la livraison de données protégées, la saisie électronique des données (SED) sur les ordinateurs personnels et de dispositifs mobiles, et la transmission, le traitement et le stockage sécurisés de ces données. Les données doivent être facilement exportées à partir de l'application et de bases de données dans des formats courants et selon des structures de données qui peuvent être importées dans des outils statistiques et de recherche normalisés. Il s'agira probablement d'une application Web ou une application hybride ordinateur de bureau-Web qui pourrait être accessible sur la mémoire locale lorsque la connectivité est impossible. En plus du logiciel, du matériel et une infrastructure de logiciel seront nécessaires pour appuyer la livraison et l'utilisation de l'application dans cinq villes canadiennes et le stockage centralisé des données au Canada.

La taille de l'échantillon devrait être d'environ 2 200 personnes. La participation à l'étude sera progressive et s'échelonne sur 18 mois, à partir du mois d'août ou de septembre 2009. Les données devraient être recueillies jusqu'en juin 2013. Chaque participant sera interviewé 11 fois, 5 entrevues majeures et 6 entrevues mineures. Jusqu'à 30 instruments comptant quelque 20 champs pourraient être utilisés. L'application devra être évolutive de manière à répondre à des besoins supplémentaires connexes de collecte de données.

Environ 3 ou 4 membres du personnel de recherche dans chacune des cinq villes (environ de 15 à 20 personnes au total) auront besoin de formation, d'équipement et d'un soutien continu.

Produits livrables

- Conception d'une application de collecte, de gestion et de livraison de données, et mise en œuvre dans cinq sites
- Fourniture et entretien de tout le matériel requis
- Fourniture d'un hébergement sécurisé des données au Canada
- Fourniture initiale et continue de formation aux utilisateurs (chercheurs et adjoints à la recherche)

Échéances

Tâches	Date
Affichage de la demande de propositions	25 février 2009
Date limite des demandes de renseignements	5 mars 2009
Téléconférence des promoteurs	10 mars 2009 – 11 h – 14 h, HNR
Date limite de présentation d'une proposition	19 mars 2009
Présentations des promoteurs	31 mars – 3 avril 2009
Examen final et attribution du contrat	10 avril 2009
Établissement du contrat	17 avril 2009
Examen externe de la conception initiale	15 mai 2009
Essai des utilisateurs en vue de l'acceptation	6–15 juillet 2009
Examen externe de la conception définitive	1 ^{er} août 2009
Acceptation et livraison du produit	13 août 2009
Essai sur le terrain	3-10 août 2009
Formation pour les chercheurs	10-31 août 2009
Soutien et formation	Continu jusqu'en juin 2013

Date limite des demandes de renseignements

Les promoteurs intéressés à soumettre une proposition en réponse à la présente demande de propositions doivent manifester leur intérêt, par courriel à l'adresse ckeller@mentalhealthcommission.ca, avant 16 h 30 HNR le 5 mars 2009. Tous les promoteurs qui témoigneront leur intérêt seront invités à participer à une téléconférence.

Téléconférence des promoteurs

Les promoteurs qui ont communiqué avec la CSMC pour manifester leur intérêt à répondre à la demande de propositions seront invités à participer à une téléconférence des promoteurs qui aura lieu le 10 mars 2009 de 11 h à 14 h, HNR. Des représentants de la CSMC animeront la téléconférence et répondront aux questions des promoteurs. Toutes les questions doivent être transmises par courriel à l'adresse ckeller@mentalhealthcommission.ca avant 16 h 30, HNR, le 6 mars 2009.

Date limite de présentation d'une proposition

La date limite de présentation d'une proposition est le jeudi 19 mars 2009. Les propositions doivent être reçues par courriel, avant 16 h 30, HNR.

Adresse d'envoi

Cameron Keller
Gestionnaire, Projets de recherche et de démonstration sur la santé mentale et l'itinérance
Commission de la santé mentale du Canada
Par courriel – ckeller@mentalhealthcommission.ca

Coordonnées des personnes ressources

Cameron Keller
Gestionnaire, Projets de recherche et de démonstration sur la santé mentale et l'itinérance
Commission de la santé mentale du Canada
Courriel : ckeller@mentalhealthcommission.ca
Téléphone : 250-360-7580

Carol Adair, PhD
Conseillère auprès de le Commission de la santé mentale du Canada
Courriel : ceadair@ucalgary.ca
Téléphone : 403-287-3005

NOTES ET APERÇU TECHNIQUES

SÉCURITÉ

La sécurité doit être un élément central de la solution et comprend un protocole de sécurité et de protection des renseignements privés conforme aux lignes directrices sur la protection des sujets humains du comité d'éthique en recherche et aux lois provinciales pertinentes en matière de protection des renseignements privés. Les éléments qui devraient être couverts sont les suivants :

- Politique de gestion de la sécurité de l'information;
- Sécurité physique de tous les systèmes d'exploitation, des données d'application sur les dispositifs mobiles, des ordinateurs personnels et des serveurs;
- Fourniture d'une infrastructure de réseau distribué sécurisée par laquelle les applications et les données seront livrées
- Gestion de l'identité et de l'accès, authentification multifactorielle, vérification et contrôle des utilisateurs et des données
- Cryptage solide des données qui résident dans les systèmes, pendant leur transmission ou leur stockage
- Sécurité des points d'extrémité
- Solides services et outils de vérification et de présentation de rapports pour suivre l'activité, accès aux données
- Capacité de retracer et de traiter les données

INFRASTRUCTURE

- Doit inclure la plateforme sur laquelle sera installée l'application de collecte de données
- Doit inclure l'infrastructure de communication des données
- Doit inclure le stockage, l'archivage électronique et la rétention des données
- Doit inclure les outils de gestion des systèmes d'entreprise

MATÉRIEL

- Le matériel doit comprendre tout le matériel, les ordinateurs personnels, les serveurs, les cartes de données informatisées, les routeurs et les pare-feux
- Les dispositifs mobiles, les ordinateurs personnels et les serveurs doivent être garantis par le fabricant (pièces et service sur place) pour au moins trois ans
- Les marques et modèles doivent être couramment disponibles, éprouvés, mis à l'essai et fiables.
- Le matériel doit être livré préconfiguré, testé et prêt à être utilisé avec tous les logiciels fournis.
- Les coûts permanents supplémentaires doivent être énumérés à l'avance.

APPLICATION

- Adopter les pratiques exemplaires et les normes les plus rigoureuses dans le cadre du processus d'élaboration du logiciel
- L'élaboration de l'application doit être faite dans des langages ouverts et non exclusifs.
- La base de données et les services de données doivent être en formats non exclusifs standards.
- La documentation doit inclure l'analyse des exigences, les spécifications fonctionnelles et techniques convenues avec la CSMC.
- Doit respecter les besoins des instruments et les exigences globales du projet
- Doit appuyer la collecte et la gestion de toutes les données quantitatives et la gestion des données qualitatives
- Doit être adaptable en fonction des exigences du projet

- Doit être suffisamment robuste pour utilisation sur le terrain
- Optimisée et convenable pour livraison par l'entremise de réseaux distribués ou du Web
- Interface-utilisateur adaptée aux besoins des instruments de données et des utilisateurs
- Assurance de la qualité des données
- Prévoir le dédoublonnage des données
- Doit être disponible en ligne et hors ligne avec synchronisation des données
- Fournir de la documentation détaillée sur la base de données, l'infrastructure et le code source pendant le projet et comme produit livrable final
- Fournir les outils pour l'importation et l'exportation de données sur demande fondés sur des formats et des structures courantes
- Méthode d'exécution du projet et étapes convenues et produits livrables
- L'élaboration comprendra un prototype et les versions subséquentes jusqu'au produit livrable final.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

- Les politiques, les lignes directrices et les pratiques exemplaires convenues ayant trait à la sécurité et à la protection des renseignements personnels doivent être intégrées à l'application, à l'infrastructure et au projet.
- L'application doit être conçue à l'aide d'outils, d'approches et de méthodes de recherche normalisés afin d'assurer la protection des renseignements personnels.

SOUTIEN

- Le soutien doit couvrir le matériel, notamment les dispositifs de saisie et de stockage des données, les serveurs et l'infrastructure de réseau (y compris les commutateurs, les routeurs, les RPV, les pare-feux), réparti sur plusieurs fuseaux horaires pendant la période.
- Soutien et entretien de la plateforme d'infrastructure pour la durée de vie du projet au Canada.
- Formation initiale des utilisateurs, des administrateurs et du personnel de soutien technique quant à l'utilisation du système; doit inclure de la formation sur place, par écrit et en ligne.
- Soutien et formation continue à l'intention des utilisateurs et du personnel au sujet de l'application, du matériel et de l'infrastructure.

Questions d'ordre contractuel

La présente DDP n'est pas une offre au sens juridique, mais seulement une invitation faite aux proposant de soumettre une proposition à la CSMC, et la présente DDP ne doit pas être interprétée comme une entente liant la CSMC en vue de l'achat d'aucun bien ou service. La CSMC ne sera tenue d'accepter aucune proposition, ni de conclure aucune entente avec aucun proposant qui soumet une proposition.

Il incombe au proposant de se renseigner au sujet de tous les aspects des exigences du projet et des biens et services à fournir. Aucune réclamation ne sera admise à aucune époque relativement au remboursement d'aucune dépense engagée par suite d'aucun malentendu relatif aux conditions ou à l'étendue des biens ou services requis.

Chaque proposant doit assumer tous les frais engagés au cours ou par suite de la préparation de sa proposition ou de la négociation de toute entente avec la CSMC résultant de sa sélection pour fournir

des biens ou des services à la CSMC.

Malgré toute autre disposition énoncée aux présentes, la CSMC se réserve le droit absolu, à son entière discrétion et sans aucune obligation de justification, à toute époque et de temps à autre : (i) d'accepter ou de refuser toute proposition à toute époque, y compris, mais sans restreindre la portée générale de ce qui précède, une proposition que la CSMC reçoit après la date limite fixée pour la présentation de propositions; (ii) d'accepter ou de rejeter des composantes individuelles d'une proposition; (iii) de demander des précisions ou des renseignements complémentaires relativement à toute composante d'une proposition; (iv) d'envisager tout bien, service, modalité ou condition de rechange qui pourrait être offert, que cette offre soit contenue ou non dans la proposition; (v) de subdiviser la présente DDP ou toute entente négociée en rapport avec celle-ci, en plusieurs marchés, et d'accepter des propositions (ou des parties de propositions) soumises par plus d'un proposant; (vi) d'engager des négociations, à toute époque avant ou après la date limite fixée pour la présentation de propositions, avec quiconque en rapport avec l'objet des présentes; (vii) le cas échéant, de rejeter toute recommandation du proposant de tout sous-traitant ou de toute autre tierce partie associé à la proposition et de sélectionner, de concert avec le proposant concerné, d'autres tierces parties acceptables; (viii) de reporter ou modifier autrement la date limite fixée pour la présentation de propositions, ou toute autre échéance énoncée aux présentes; (ix) de réviser ou modifier la présente DDP; (x) de retirer ou annuler la présente DDP en totalité ou en partie, peu importe que des réponses à la présente DDP aient été reçues ou non; (xi) de renoncer à toute exigence énoncée dans la présente DDP ou de demander aux proposants de corriger toute non-conformité dans le délai imparti par la CSMC.

Ne seront valides et ne lieront la CSMC que les prolongations, modifications ou révisions ou retrait ou annulation de la présente DDP, ou l'une quelconque des dispositions des présentes, écrits et faits par un représentant dûment autorisé de la CSMC.

La CSMC ne sera tenue à aucun moment de traiter exclusivement avec aucun proposant, y compris un proposant dont la proposition est acceptée. La CSMC se réserve expressément le droit, à son entière discrétion, de demander une proposition relativement à l'objet des présentes à quiconque et à toute époque.

La CSMC avisera par écrit le ou les proposants dont la ou les propositions sont acceptées de leur sélection à titre de parties avec laquelle ou lesquelles la CSMC souhaite négocier une entente. La CSMC peut, à son entière discrétion, décider d'engager des négociations avec un ou plusieurs proposants, ou elle peut décider d'annuler la présente DDP. Si une entente ne peut pas être négociée avec le ou les proposants dont la ou les propositions ont été acceptées dans un délai satisfaisant pour la CSMC, la CSMC peut, à son entière discrétion, mettre fin aux négociations avec le ou les proposants et soit engager des négociations avec un autre proposant, ou mettre fin au présent processus de DDP et ne pas conclure d'entente avec aucun des proposants.

Il n'y aura aucune entente valide et exécutoire entre le proposant et la CSMC, et aucun proposant n'acquerra aucun droit ou privilège légal ou en *equity*, relativement aux biens ou services à fournir ou relativement à la présente DDP, jusqu'à la signature d'une entente écrite entre la CSMC et le proposant.

Questions d'information

Tous les renseignements, y compris, mais sans restreindre la portée générale de ce qui précède, toutes les spécifications, instructions, notes et notes de services fournies à quelque époque par la CSMC ou ses mandataires ou sous-traitants au proposant ou à ses employés, mandataires ou sous-traitants en rapport avec la présente DDP ou le présent projet demeureront en tout temps la propriété exclusive de la CSMC et de ses licenciés, et le proposant ne les utilisera à aucune autre fin que de participer au présent processus de DDP sans le consentement écrit exprès de la CSMC.

Aucune publicité ou discussion relative à la participation du proposant ni aucune promotion de sa relation avec la CSMC ne sera permise sans le consentement écrit exprès de la CSMC, et seulement après qu'une entente aura été dûment signée par les deux parties. Si un proposant ne respecte pas cette condition, sa proposition sera immédiatement rejetée, et le proposant sera retiré de la liste de vendeurs approuvés de la CSMC.

En soumettant une proposition, les proposants reconnaissent et acceptent par les présentes que leurs propositions puissent être communiquées à des tiers dans le cadre du processus d'évaluation et d'analyse de la CSMC. En outre, les proposants comprennent et conviennent qu'à moins qu'une option, un scénario, une occasion ou un procédé (« idée ») contenu dans la proposition d'un proposant soit clairement décrit comme lui appartenant en propre et réponde aux critères qui ouvrent droit à la protection des secrets commerciaux en vertu du droit applicable, les proposants ne seront admis à réclamer aucune indemnité de quelque nature si une telle idée est par la suite utilisée ou mise en œuvre par la CSMC ou pour son compte, en totalité ou en partie, que ce soit en vertu du contrat envisagé dans la présente DDP ou autrement. Aucune indemnité ne sera due si la CSMC a développé l'idée elle-même sans se reporter à la proposition, si elle avait déjà connaissance de l'idée, si elle détient ou acquiert autrement des droits de propriété dans l'idée ou si elle n'a commis aucune faute ni n'a fait preuve d'aucune négligence en rapport avec son utilisation de l'idée.

© COMMISSION DE LA SANTÉ MENTALE DU CANADA, 2009. TOUS DROITS RÉSERVÉS.

LA PRÉSENTE DEMANDE DE PROPOSITIONS VOUS EST FOURNIE À SEULE FIN DE VOUS PERMETTRE D'ÉTUDE LE PRÉSENT PROJET ET DE RÉPONDRE À LA PRÉSENTE DEMANDE DE PROPOSITIONS. VOUS NE POUVEZ COPIER, DISTRIBUER NI UTILISER LES PRÉSENTS DOCUMENTS À AUCUNE AUTRE FIN SANS L'AUTORISATION ÉCRITE PRÉALABLE DE LA COMMISSION DE LA SANTÉ MENTALE DU CANADA.